



Insubordination d'un salarié

Par PierreA

Bonjour. Une chef qui refuse de faire valoir son autorité dans son domaine de compétence et à qui on demande d'arbitrer entre Bidule et moi (Arbitrer entre lequel des deux qui doit monter en pause, qui peut se mettre a tel poste de travail, etc). Et la chef qui répond: « oui tu as raison, je pourrais demander à Bidule de monter mais à chaque fois, il me fait une guerre thermonucléaire parce qu'il ne veut pas monter et je n'arrive jamais à m'en depatouiller. Vas y toi, tu fais moins d'histoires ».

Bidule fait preuve d'insubordination, rien à dire (il me semble). Qu'en est il de la chef qui couvre cette insubordination ? Peut on considérer qu'elle s'en rend complice ? Est elle fautive ? Est ce que du coup, je peux refuser de monter en pause pour cause de différence de traitement et qu'il y a bien un pb d'autorité de ma chef ? Refuser la caisse qu'on m'attribue au détriment de Bidule ?

Évidemment cette chef se moque du code du travail et de tout le reste comme d'une guigne. Au point de me faire subir du harcèlement moral à répétition (selon la définition). Sa mère, sa subordonnée, ma collegue aussi et fait preuve d'insubordination aussi et de harcèlement moral aussi. (Suite a un précédent courrier pour me plaindre de ma chef, ma chef m'a commenté de vive voix: « et moi qui estimais que j'étais moins sévère avec toi qu'avec les autres ». Moi du tac au tac: « mais je n'ai jamais réclamé ni eu besoin d'un traitement de faveur »).

Je pense qu'on va me « punir » (très scolaire, « oh le vilain petit garnement pas sage ») et qu'on va me poster sur un poste de travail où je n'ai jamais été formé. D'autres collègues ont été formés durant une journée de travail complète. Je demande d'être traité de la mm manière.

Si on me poste là, c'est ma chef justement qui poste là. Je voudrais la encore avoir votre avis. J'ai envie de dire: « je refuse » avec lettre dactylographiée justificative déjà prête dans mon casier pour la fournir immédiatement. Je n'ai pas accès à un ordinateur dans le cadre de mon travail, ils ont tous un code d'accès que je ne connais pas. Mon refus ne serait pas impulsif mais sur des arguments solides plus anciens. Je demande à ma chef de m'attribuer un autre poste ? Et si elle refuse ? (y compris me disant: « donnant, donnant, tu dis non, je dis non » ? Elle se moque comme d'une guigne du code du travail, de la convention collective etc, elle n'y connaît rien et ne veut rien savoir. C'est bien pour ça aussi que mon mail est si long ! Desolé !) Et si elle me dit: « Bon Ben tu fais ce que tu veux alors ! ». Ben non, je vois le piège, je ne veux pas tomber pour insubordination !

Merci de m'avoir lu, surtout que ce que je raconte est quand même assez sordide, desolé d'avoir une chef aussi incompétente. Ma chef n'est pas de couleur de peau blanche mais ce n'est pas un critère de jugement humain pour moi, j'ai des ami.e,s qui ont ces mêmes origines, on n'en parle pas a chaque fois. De plusieurs sources fiables, je tiens qu'elle a été nommée à ce poste parce que le directeur du moment a habité dans son lieu d'origine a elle, il en aimait beaucoup la culture, les gens, alors il l'aimait bien, elle est restée. etc. Encore une fois, ça ne présume en rien de la compétence (je m'y attendais?)

Je ne veux pas changer pour aller dans une autre structure du même groupe. Je pourrais l'y retrouver si elle y était mutée dans X années. Elle doit respecter le droit du travail et tout ira bien. Je suis très bien à mon travail, avec mes clients dans ce quartier et aucune envie d'en changer.

Avec mes remerciements renouvelés.

PA

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous devriez en parler aux représentants du personnel.